

Manuel de prélèvement

Laboratoires Synlab Pays de Savoie





Ce manuel de prélèvement a été mis en place afin de répondre aux exigences de la norme NF EN ISO 15189, il fait partie de notre démarche qualité. Il contient des recommandations pré-analytiques à l'intention des préleveurs internes et externes des laboratoires Synlab Pays de Savoie. Nous espérons qu'il sera une aide pour votre pratique professionnelle quotidienne.

Il existe quatre étapes bien distinctes lors d'un examen biologique :

- La prescription de l'examen biologique
- La phase pré-analytique (obtention de l'échantillon et des renseignements cliniques)
- La phase analytique (obtention du résultat)
- La phase post-analytique (validation, interprétation et transmission du résultat)

En tant que préleveurs, vous intervenez lors de la phase pré-analytique qui se révèle primordiale quant à la qualité des résultats rendus. Les non-conformités sur la phase pré-analytique étant fréquentes, il nous semble indispensable de vous fournir un tel outil afin de réaliser cette phase dans des conditions optimales.

La maîtrise par vos soins de cette phase pré-analytique nous permet une gestion administrative efficace des dossiers patients et un rendu de résultats fiables.

Ce manuel de prélèvement est révisé et mis à jour régulièrement sur le site internet www.pds.synlab.fr En cas de modification de ce manuel, une note d'information vous est transmise.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter les laboratoires de SYNLAB Pays de Savoie. De plus, afin de permettre une amélioration continue de ce manuel, nous sommes attentifs à toute remarque ou suggestion de votre part.

Nous espérons que ce manuel correspondra à vos attentes.

SOMMAIRE

Table des matières

PRESENTATION DES LABORATOIRES	5
Situation géographique.....	5
LES SITES DE L'AGGLOMERATION ANNECIENNE.....	5
• Laboratoire Avenue de Genève.....	5
• Laboratoire de Groisy	6
• Laboratoire Gare - Sommeiller	6
• Laboratoire de Novel	6
• Laboratoire de Meythet.....	6
• Laboratoire de Sillingy.....	6
• Laboratoire de Faverges.....	7
• Le laboratoire de Cranves-Sales.....	7
• Plateau Technique - Annecy :	7
LES SITES DU BASSIN ALBERTVILLOIS (Dept.73)	8
• Laboratoire d'Albertville Centre-Ville	8
• Laboratoire d'Albertville Le Montaigne	8
• Plateau Technique - Albertville Hôpital	8
• Laboratoire de Mouâtiers	8
• Le laboratoire d'Ugine.....	9
• Le laboratoire d'Aix Les Bains	9
RECOMMANDATIONS GENERALES	10
❖ Prélèvement à jeun et heures précises de prélèvements	10
❖ Prélèvements urgents	11
DOCUMENTS IMPORTANTS	11
Fiche de transmission des prélèvements	11
Fiche de consentement et attestation de consultation pour les analyses de génétique et cytogénétique.....	13
Fiche spécifique pour les Trisomies 21	14
Fiches de demande d'analyses sans ordonnance, refus d'analyses et analyses hors nomenclature	15
Fiches de préconisations patient.....	15
DEROULEMENT DE LA PRISE DE SANG	16
CHOIX DU MATERIEL DE PRELEVEMENT	16

PEREMPTION DU MATERIEL.....	17
LE LAVAGE DES MAINS.....	17
Avec du savon.....	17
Avec du gel hydro alcoolique.....	18
LE CHOIX DES TUBES	19
ORDRE DE PRELEVEMENT'	20
Avec une aiguille (ponction franche)	20
Avec une unité à ailettes :	20
Homogénéisation des tubes	21
GARROT ET SITE DE PONCTION.....	21
L'HEMOLYSE.....	22
REPLISSAGE DES TUBES	23
ELIMINATION DES DASRI.....	24
IDENTIFICATION DES ECHANTILLONS	25
Cas particulier des Groupes sanguins et/ou RAI	26
CONDITIONNEMENT ET TRANSPORT DES ECHANTILLONS.....	27
Exigences légales.....	27
Boîtes et sachets de transport	27
DELAI D'ACHEMINEMENT AU LABORATOIRE.....	29
LES EXAMENS PARTICULIERS.....	30
Les Cryoglobulines	30
Les Hémocultures	30
LES TESTS DYNAMIQUES	32
Hyperglycémie provoquée chez la femme enceinte avec 75 g de glucose en 2 heures	32
Test de O' Sullivan	32
Test au Synacthène® rapide ou immédiat	32
• Test à la Dexaméthasone (freinage rapide)	33
Test respiratoire à l'Urée (Helicobacter Pylori).....	34
LE DOSAGE DES MEDICAMENTS	35
Cas particulier des traitements anticoagulants	35
RECHERCHE DE DROGUES URINAIRES.....	36
PRELEVEMENT D'URINES POUR ECBU	36
LES PRELEVEMENTS GYNECOLOGIQUES.....	37
LES PRELEVEMENTS NASOPHARYNGES POUR DEPISTAGE COVID-19 (SARS Cov-2)	38
CONSERVATION DES ECHANTILLONS	40
1. Classement et archivage	40

NON-CONFORMITES EN PREANALYTIQUE.....	41
CONDUITE A TENIR EN CAS D’AES.....	41
Immédiatement premiers soins	41
Dès la 1 ^{ère} heure qui suit l’accident	41
Numéros utiles.....	41
A faire dans les 24 heures.....	42
CONDUITE A TENIR EN CAS D’INCIDENT LORS D’UN PRELEVEMENT.....	42
ANALYSES HORS NOMENCLATURE	43
TRANSMISSION DES RESULTATS	43
Modes de transmission des résultats	43
Résultats transmis au patient	43
Résultats transmis au médecin et établissements de soin.....	44
Cas particuliers.....	44
Rendu des résultats pour un patient mineur	44
NOS LABORATOIRES PARTENAIRES ET SOUS TRAITANTS.....	44

PRESENTATION DES LABORATOIRES

Situation géographique

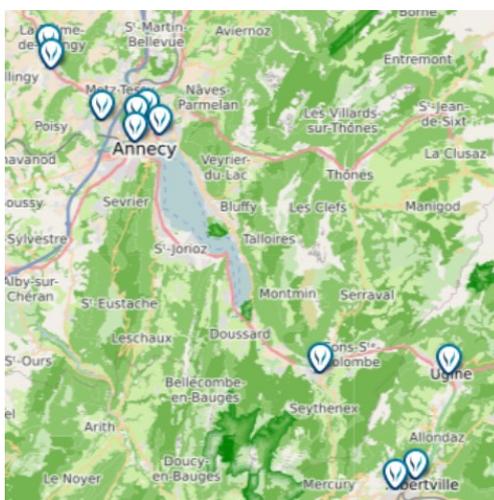
La société Synlab Pays de Savoie regroupe 15 laboratoires répartis sur la Savoie et la Haute-Savoie. Elle comporte 4 plateaux techniques :

Un plateau technique situé à proximité de l'hôpital d'Albertville (CHAM)

Un plateau technique situé au 49 Avenue de Genève à Annecy

Un plateau technique Microbio situé au 15 rue du Président Coty à Albertville

Un plateau technique AMP situé au 8 rue Sommeiller à Annecy



LES SITES DE L'AGGLOMERATION ANNECIENNE

Laboratoire Avenue de Genève

Site agréé pour le Dépistage du risque de trisomie 21 fœtale (HT21)

49 avenue de Genève

74000 Annecy

Tel : 04.50.57.17.30

labogeneve@savoies.synlab.fr



Laboratoire de Groisy

195 RUE BOISY

74570 GROISY

☎ 04 50 51 52 54

labogroisy@savoies.synlab.fr



Laboratoire Gare - Sommeiller

Site agréé pour l'Assistance Médicale à la Procréation (AMP)

8 RUE SOMMEILLER

74000 ANNECY

☎ 04 50 51 77 45

labogare@savoies.synlab.fr



Laboratoire de Novel

72 AVENUE DE FRANCE

74000 ANNECY

☎ 04 50 57 02 10

labonovel@savoies.synlab.fr



Laboratoire de Meythet

46 ROUTE DE FRANGY

74960 MEYTHET

☎ 04 50 22 32 39

labomeythet@savoies.synlab.fr



Laboratoire de Sillingy

2908 ROUTE DE BELLEGARDE

74330 SILLINGY

☎ 04 50 19 19 09

labosillingy@savoies.synlab.fr



Laboratoire de Faverges

RUE DES FABRIQUES
74210 FAVERGES
☎ 04 50 32 44 15
labofaverges@savoies.synlab.fr



Laboratoire d'Albigny

3 RUE CENTRALE
74940 ANNECY LE VIEUX
☎ 04 50 69 55 46
laboalbigny@savoies.synlab.fr



Le laboratoire de Cranves-Sales

Ouverture du laboratoire de Cranves-Sales en Septembre 2024

86 RUE DE LA GELINE
74380 CRANVES SALES
☎ 04 69 11 07 39
labocranves@savoies.synlab.fr



Plateau Technique - Annecy :

49 AVENUE DE GENEVE
74000 ANNECY
PAS D'OUVERTURE AU PUBLIC

LES SITES DU BASSIN ALBERTVILLOIS (Dept.73)

Laboratoire d'Albertville Centre-Ville

Plateau technique de Microbiologie

15 RUE PRESIDENT COTY

73200 ALBERTVILLE

☎ : 04 79 32 21 74

laboalbertville@savoies.synlab.fr



Laboratoire d'Albertville Le Montaigne

613 AVENUE JOSEPH FONTANET

73200 ALBERTVILLE

☎ : 04 69 10 00 60

labomontaigne@savoies.synlab.fr



Plateau Technique - Albertville Hôpital

83 ROUTE DE L'ARLANDAZ

73200 ALBERTVILLE

labohopital@savoies.synlab.fr



Laboratoire de Moûtiers

121 FAUBOURG DE LA MADELEINE

73600 MOÛTIERS

☎ : 04 79 24 22 68

labomoutiers@savoies.synlab.fr



Le laboratoire d'Ugine

75 et 95 RUE DU 08 MAI 1945

73400 UGINE

☎ : 04 69 11 73 64

labo.ugine@savoies.synlab.fr



Le laboratoire d'Aix Les Bains

46 AVENUE DU GRAND PORT

73100 AIX LES BAINS

☎ : 04 69 11 07 49

laboaix@savoies.synlab.fr



Ouverture du laboratoire d'Aix Les Bains en janvier 2025

Le logo  représente les sites (laboratoires) de SYNLAB PAYS DE SAVOIE qui sont aménagés pour accueillir les personnes handicapées. Dans le cas contraire, nous avons pris des dispositions pour assurer le prélèvement des patients handicapés à leur domicile, et pour leur rendre les résultats sans aucun déplacement de leur part au laboratoire.

RECOMMANDATIONS GENERALES

❖ Prélèvement à jeun et heures précises de prélèvements

Certaines analyses nécessitent que le patient soit à jeun depuis 8 à 12 heures* (le patient n'a pas mangé, depuis 8 à 12 heures, pas bu de thé ni de café).

Certains paramètres suivent quant à eux un rythme circadien ou variation nyctémérale* :

C'est-à-dire que leur concentration varie au cours de la journée dans l'organisme. Il est obligatoire pour ces analyses de réaliser le prélèvement à une heure bien précise le matin et de préférence à jeun.

Le tableau ci-dessous détaille ces examens pour lesquels le respect des heures de prélèvements et de la condition de jeûne est recommandé pour la bonne interprétation des résultats – Sauf mention spécifique du prescripteur ou du laboratoire transmetteur :

EXAMENS	JEUN DEPUIS 8 à 12h*
GLYCEMIE	OUI Sauf <i>si ordonnance d'endocrinologie</i>
INSULINE	OUI
TESTOSTERONE	OUI
TRIGLYCERIDES	OUI
CRYOGLOBULINES	OUI
CROSS LAPS	OUI
ACIDES BILIAIRES TOTAUX	OUI
EXAMENS	HEURE/CONDITION PRECISE DE PRELEVEMENT* Tolérance de 15 min
ACTH	AVANT 10H
CORTISOL et TEST AU SYNACTENE	AVANT 9H
CROSS LAPS	AVANT 9H
PROLACTINE : Repos de 20 min	AVANT 10H
PTH	AVANT 10H
TSH	AVANT 11H30

*-Influence analytes by food intake or sampling time using TLC – D.Plumelle ET AL. /Clinical Biochemistry 47 (2014) 31-37

-Fiches techniques fournisseurs.

Pour tous les autres examens, le prélèvement à jeun n'est pas obligatoire mais il est tout de même conseillé d'effectuer la prise de sang à distance d'un repas.

L'état de jeûne a une répercussion directe sur la qualité du sérum : chez une personne non à jeun, le sérum sera trouble et visqueux et cela peut avoir un impact sur la qualité des résultats (perturbation du bon fonctionnement des automates) en particulier sur les examens d'hémostase et de coagulation.

❖ Prélèvements urgents

Dans le cas d'un prélèvement urgent (demande du prescripteur ou du patient), aucune condition particulière ne sera exigée et il sera précisé sur le compte-rendu de résultats que le patient n'était pas à jeun au moment du prélèvement ou que les recommandations pré analytiques n'ont pas été respectées.

DOCUMENTS IMPORTANTS

Fiche de transmission des prélèvements

Cette fiche de transmission doit être utilisée et doit accompagner tous les prélèvements de patients prélevés à domicile ou en établissement de soin (EHPAD, MAPAD, Cliniques...)

Exigence de la norme NF EN ISO 15189 : « *La feuille de prescription (ou la fiche de prélèvement ou fiche de transmission) doit contenir les informations nécessaires pour identifier le patient et le prescripteur autorisé. Elle doit également fournir des données cliniques pertinentes.* »

Il convient donc pour chaque prélèvement de nous fournir une fiche de transmission et une ordonnance qui nous permettent d'identifier le patient de façon univoque et de nous informer sur la nature des analyses demandées.

La fiche de transmission vous est fournie par les laboratoires de Synlab Pays de Savoie et elle est **obligatoire (tout comme l'ordonnance)**.

⚠ Les items suivants de la fiche de transmission doivent être remplis obligatoirement :

Identification du patient

Nom d'usage

Prénom

Nom de naissance si prescription d'un groupe sanguin ou d'une RAI

Date de naissance

Sexe du patient (certains prénoms peuvent être équivoques)

Téléphone

Renseignements cliniques

A jeun : oui ou non

Remplir les renseignements cliniques nécessaires en fonction des analyses prescrites (poids, nom du médicament, posologie etc...)

Si prélèvement de bactériologie → préciser le site de prélèvement et la notion ou non de traitement antibiotique en cours

Indiquer tout autre renseignement clinique pouvant être utile à la bonne interprétation des résultats

Prescription

Cocher la case correspondante

⚠ Si demande d'une analyse sans ordonnance → remplir le verso de la fiche de transmission et la faire signer au patient

Prélèvement

Nom du préleveur

Date de prélèvement

Heure de prélèvement

URGENT : cocher le cas échéant

Résultats

Cocher le mode de transmission des résultats au patient

⚠ Si le patient souhaite consulter ses résultats sur le serveur mysynlab patient et que c'est la 1^{ère} fois → faire signer au patient l'autorisation sur la fiche de transmission

Concernant l'adresse du patient : la noter si le patient n'est pas déjà connu au laboratoire et/ou en cas de modification de ces données.

Les patients souhaitant récupérer leurs résultats au laboratoire doivent se munir de leur carte d'identité.

Nature et quantité de tubes

Indiquer dans le tableau le nombre de tubes prélevés pour chaque type de tube.

SYNLAB Pays de Savoie
MU-ENR-TOUS-043 v24

FICHE DE TRANSMISSION
 URGENT

Nom :	Assuré :	Prélevé	
Prénom :	NSS :	_____	
Nom de naissance :	Tel :	Caisse :	
DDN :	Mail :	Mutuelle :	
Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Date de validité :	Date : _	
Adresse :		Heure :	
PRESCRIPTION	RENSEIGNEMENTS CLINIQUES	INR OU DOSAGE DE MEDICAMENTS	GROUP
<input type="checkbox"/> Ordonnance initiale	A jeun <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Médicament :	Photoc
<input type="checkbox"/> Ordonnance renouvelable au laboratoire	Poids : _____ kg	Posologie :	d'identi
<input type="checkbox"/> Sans ordonnance	Autres :	Cible (INR) :	Rophyl
Examens demandés :		Date dernière prise : ____/____/____ à ____h____	Transfu
HORMONOLOGIE	RESULTATS	CADRE RESERVE AU LABORATOIRE	
DDR (HCG) : ____/____/____	<input type="checkbox"/> Laboratoire	RECEPTION	Nbre tu
TSH : traitement :	<input type="checkbox"/> Labmedica	Heure : ____h____	<input type="checkbox"/> Conf
PSA : <input type="checkbox"/> Contrôle de Routine	<input type="checkbox"/> A la pharmacie :	Initiales :	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Prostatectomie	<input type="checkbox"/> Autre médecin :		



La fiche de prélèvement est disponible sur notre site internet www.pds.synlab.fr

Onglet PRELEVEURS → PRELEVER → FICHE DE TRANSMISSION

Fiche de consentement et attestation de consultation pour les analyses de génétique et cytogénétique

 Alpigène <small>Laboratoire de biologie médicale</small>	Attestation de consultation et Consentement	Ref : DE-ALP-PRE-008-01 Version : 01 Applicable le : 08-06-2015
--	--	---

Décret du 4 avril 2008. Article 16-10 du code civil et articles L. 1131-1-2 et L1111-2 du code de la Santé Publique, L.6211-2, R. 1131-4/5 modifiés selon la loi de Bioéthique.
Arrêté du 27 mai 2013. Recommandations de BP HAS « délivrance de l'information à la personne sur son état de santé. mai 2012

- 1 copie à envoyer au laboratoire Alpigène
- 1 copie à conserver dans le dossier médical

ATTESTATION DE CONSULTATION MEDICALE INDIVIDUELLE

Je soussignédocteur en Médecine,
Conformément aux articles R.1131-4 et R. 1131-5 du code de la santé publique certifie avoir reçu en consultation ce jour le(la) patient(e) sous nommé(e) afin de lui apporter les informations sur les caractéristiques de la maladie recherchée, des moyens de la détecter, des possibilités de prévention et de traitement

EXEMPLE NE PAS COPIER

CONSENTEMENT POUR LA REALISATION D'EXAMENS DE GENETIQUE

(Conformément aux articles R.1131-4 et R. 1131-5 du code de la santé publique)

Je soussigné(e) M. né(e) le/...../.....
reconnais avoir reçu par le Dr les informations sur les examens des caractéristiques génétiques qui seront réalisés afin :

- De confirmer ou d'infirmer le diagnostic d'une maladie génétique en relation avec mes symptômes ;
- De confirmer ou d'infirmer le diagnostic pré-symptomatique d'une maladie génétique
- D'identifier un statut porteur sain (recherche d'hétérozygote ou d'un remaniement chromosomique) ;
- D'évaluer ma susceptibilité génétique à une maladie ou à un traitement médicamenteux.

Nature du test
Indication du test

Pour cela, je consens :

- au prélèvement qui sera effectué chez moi
- au prélèvement qui sera effectué chez mon enfant mineur ou une personne majeure sous tutelle
- au prélèvement qui sera effectué chez mon foetus

Je suis informé(e) que le résultat de l'examen des caractéristiques génétiques me sera transmis par le médecin prescripteur dans le cadre d'une consultation individuelle.

Si une partie du prélèvement reste inutilisée après examen,

- je consens à ce qu'il puisse être intégré, le cas échéant, à des fins de recherche scientifique. Dans ce cas, l'ensemble des données médicales me concernant seront protégées grâce à une anonymisation totale. En conséquence, je suis conscient que ces études scientifiques effectuées ne seront sans aucun bénéfice ni préjudice pour moi.

Fait le : à :
Signature du patient adulte
ou du représentant légal

Page 1 sur 1

Cette fiche d'attestation de consultation et de consentement doit obligatoirement être remplie et signée à la fois par le médecin et par le patient. Il faudra fournir cette fiche avec le prélèvement pour toute demande d'examen de génétique. Dans le cas contraire, la recherche ne pourra pas être effectuée.



La fiche de consentement est disponible sur notre site internet www.pds.synlab.fr

Onglet **PRESCRIPTEURS** → **PRESCRIRE** → **FICHES DE CONSENTEMENT**

Fiche spécifique pour les Trisomies 21

DEPISTAGE DU RISQUE DE TRISOMIE 21 FŒTALE PAR L'ETUDE DES MARQUEURS SÉRIFIQUES MATERNEL



- Dépistage combiné du 1^{er} trimestre : PAPP-A + β hCG libre + CN
- Dépistage séquentiel intégré du 2^{ème} trimestre : β hCG libre + AFP + C
- Marqueurs sériques maternels du 2^{ème} trimestre : β hCG libre + AFP
Logiciel Life Cycle de PERKIN-ELMER

→ Le prélèvement devra être réalisé entre le : et le :

A compléter par l'échographiste

PRESCRIPTEUR <small>Identification et signature</small>	ECHOGRAPHISTE <small>Identification réseau et signature</small>
LABORATOIRE TRANSMETTEUR	
Date du prélèvement :	

PATIENTE

Nom usuel (nom d'épouse) :
Nom de naissance (nom de jeune fille) :
Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
Téléphone :

Origine Géographique :
 Caucasien (Europe / Afrique du Nord)
 Asiatique (Chine / Japon / Corée)
 Africain (Afrique Sub-saharienne / Antilles)
 Autre

GROSSESSE

Poids :
 Tabagisme / Vaporette nicotiné
 Diabète insulino-dépendant
 Insuffisance rénale chronique
 Grossesse antérieure avec T21 libre et équilibrée
 FIV
 Don d'ovocytes – Date de naissance de la donneuse :
 (Par défaut : âge de la donneuse : ans)

DONNEES ECHOGRAP

Date d'échographie :
Date de début grossesse :
Nombre de Fœtus : 1 2

Si grossesse gémellaire :

CN (jumeau 2) : mm
LCC (jumeau 2) : mm

Mono choriale :
 Bi choriale :

ATTESTATION DE CONSULTATION ET CONSENTEMENT ECLAIRE

Transfert des données à l'Agence de Biomédecine : ces données font l'objet d'un traitement informatique destiné à suivre et à évaluer la qualité du dépistage conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, sous bénéfice d'un droit d'accès et de rectification aux infirmités vous pouvez exercer en vous adressant à votre médecin. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous

Information et consentement de la femme enceinte à la réalisation d'une analyse portant sur les marqueurs séri
(En référence à l'art. R.2131-1 du code de la santé publique).

Je soussignée atteste avoir reçu, du médecin, de la sage-femme ou r
sous la responsabilité du médecin généticien* (nom, prénom) des informations sur l'examen des marqueurs séri
au cours d'une consultation médicale en date du
souhaité bénéficier :
- les caractéristiques de la trisomie 21 ainsi que les modalités de prise en charge des personnes porteuses de trisomie 21 ; le fait que ce
- le risque que l'enfant à naître soit atteint d'une maladie d'une particulière gravité, notamment la trisomie 21 ;
- les modalités de cet examen :
- une prise de sang est réalisée au cours d'une période précise de la grossesse ;
- un calcul de risque de trisomie 21 est effectuée ; il prend notamment en compte les données de l'échographie prénatale du 1^{er} tr
sont disponibles et utilisables ;
- le résultat de cet examen est exprimé en risque pour l'enfant à naître d'être porteur de la trisomie 21. Ce risque ne permet pas à
diagnostic.
Le résultat du calcul de risque me sera rendu et expliqué par le médecin prescripteur ou un autre praticien ayant l'expérience du r
- si le risque est de < 1/1000, il est considéré comme suffisamment faible pour arrêter cette procédure de dépistage et poursuivre
grossesse même s'il n'écarte pas complètement la possibilité pour le fœtus d'être atteint de l'affection ;
- si le risque est compris entre 1/51 et 1/1000 : un examen de dépistage portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang mate
compléter le dépistage ;
- si le risque est 1 ≥ 1/50 la réalisation d'un caryotype fœtal à visée diagnostic me sera proposé d'emblée. Cet examen nécessite l
liquide amniotique, de villosités chorionales ou de sang fœtal).

Seul le caryotype fœtal permettra de confirmer ou non l'existence de l'affection.
Je consens à la réalisation du dosage des marqueurs sériques maternels.
L'original du présent document est conservé dans mon dossier médical.
Une copie de ce document m'est remise ainsi qu'au praticien devant effectuer les dosages biologiques et le cas échéant, le calcul de
Le laboratoire de biologie médicale autorisée par l'agence régionale de santé dans lequel j'aurai effectué les dosages
risque conserve ce document dans les mêmes conditions que le compte rendu de l'examen.

Date :

Signature du médecin ou de la sage-femme :

Signature de l

→ EXEMPLAIRE A APPORTER AU LABORATOIRE PUIS A CONSERVER PAR LA PATIENTE

EXEMPLE NE PAS COPIER

Cette fiche devra être complétée par le radiologue ou le médecin ayant réalisé l'échographie du 1^{er} trimestre de grossesse. Tous les éléments de cette fiche seront obligatoirement renseignés et il est important que figurent sur cette fiche :

- La signature du médecin prescripteur
- La signature de l'échographiste avec son numéro d'agrément
- La patiente devra aussi signer un consentement éclairé

Le prélèvement devra être accompagné de cette fiche.

@

La fiche de renseignement pour les T21 est disponible sur notre site internet
www.synlab.pds.fr

Onglet PRESCRIPTEURS → PRESCRIRE → FICHES DE CONSENTEMENT

Fiches de demande d'analyses sans ordonnance, refus d'analyses et analyses hors nomenclature

Un formulaire fourni par le laboratoire doit être rempli et nous être transmis dans les cas suivants :

- Demande d'analyse sans ordonnance
- Rajout d'une ou plusieurs analyses sur une ordonnance déjà existante
- Refus du patient de réaliser une ou plusieurs analyses
- Accord du patient si une ou plusieurs analyses sont hors nomenclature (non remboursées par l'assurance maladie)

Ce formulaire indique notamment :

- Les coordonnées du patient
- Le ou les examens demandés sans ordonnance
- Les coordonnées du prescripteur à contacter en cas de résultat pathologiques
- Le souhait ou non du patient à obtenir auprès du biologiste une prestation de conseil

Le patient est informé que cette demande ne peut être prise en charge par la sécurité sociale, des conditions de prélèvement, de la réalisation de l'analyse et du délai de rendu des résultats.

Ce formulaire est à faire signer par le patient afin que ce dernier atteste qu'il a bien pris connaissance de la prise en charge particulière de son dossier (facturation et traitement de la demande).

Fiches de préconisations patient

Les fiches de préconisation patiente décrivent les modalités et les conditions à respecter lorsque le patient réalise lui-même le prélèvement. Elles concernent :

- Le recueil des urines de 24 heures
- Le recueil des urines pour réaliser un compte d'Addis
- Le recueil des urines pour réaliser un ECBU et ECBU en pédiatrie
- Le recueil des selles pour réaliser une coproculture et/ou un examen parasitologique des selles
- Le recueil des selles pour réaliser une recherche de sang dans les selles
- Le recueil des crachats (expectoration) pour réaliser un examen cytot bactériologique
- Les prélèvements vaginaux
- Les prélèvements urétraux
- Le scotch test

Sur chacune de ses fiches, le patient doit remplir la partie « Renseignements à compléter » afin de nous aider à la bonne interprétation des résultats.

Ces fiches sont disponibles au laboratoire.

Tout prélèvement effectué par le patient doit être accompagné de sa fiche de préconisation dûment complétée

DEROULEMENT DE LA PRISE DE SANG

Installer le patient

Rassurer le patient s'il semble angoissé ou stressé

Vérifier son identité (Nom, prénom, nom de jeune fille, sexe, date de naissance)

Vérifier la concordance entre l'identité du patient et les étiquettes « patient » fournies par le laboratoire (**⚠ ATTENTION !!! au risque d'intervertir les étiquettes entre mari et femme ou patients d'une même famille**)

Vérifier la prescription médicale et procéder à l'interrogatoire nécessaire selon la prescription

Compléter la fiche de prélèvement (fournie par les laboratoires de Synlab Pays de Savoie) avec les renseignements cliniques

Choisir les tubes (ou autre matériel) en fonction de la prescription.

Réaliser le prélèvement en respectant l'ordre des tubes à prélever

Veiller au bon remplissage des tubes et agiter par retournement les tubes prélevés

Identifier les échantillons

Disposer dans la boîte ou le sachet de transport les échantillons, l'ordonnance et la fiche de prélèvement correspondantes

CHOIX DU MATERIEL DE PRELEVEMENT

Tout le matériel nécessaire au prélèvement est fourni par les laboratoires Synlab Pays de Savoie à votre demande :

Tubes pour les prélèvements sanguins

Flacons pour les hémocultures

Aiguilles

Corps de pompe

Unités de prélèvement à ailettes

Ecouvillons avec ou sans milieu de conservation

Pots stériles pour les ECBU ou chimie urinaire (pot disponible avec ou sans conservateur pour les ECBU) + lingettes désinfectantes

Pots avec percuteur pour ECBU

Tubes boratés pour ECBU

Pots stériles et milieu FecalSwab pour les coprocultures-parasitologie des selles

Pots pour les urines de 24 heures

Pots pour les comptes d'Addis

Des bons de commandes spécifiques sont à demander auprès de nos équipes au laboratoire.

PEREMPTION DU MATERIEL

Il vous est demandé de vérifier régulièrement les dates de péremption du matériel de prélèvement, en particulier pour les tubes citrates bleus d'hémostase.



LE LAVAGE DES MAINS

Avec du savon



1 Mouillez-vous les mains avec de l'eau.



2 Versez du savon dans le creux de votre mains.



3 Frottez-vous les mains pendant 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains, les poignets.



5 Nettoyer également vo



6 Rincez-vous les mains s



7 Essuyez-vous les mains
essuie-mains à usage u

Avec du gel hydro alcoolique



Le lavage des mains (ou la désinfection avec un gel hydro-alcoolique) doit être effectué avant et après chaque prélèvement.

LE CHOIX DES TUBES

Le document « Nature et quantité de tubes à prélever » est une aide précieuse pour les préleveurs à domicile ou en établissement de soin. Il permet de répondre aux mieux aux exigences pré analytiques du laboratoire en matière de nombres de tubes et de types de tubes à prélever.

NATURE ET QUANTITE DE TUBES A PRELEVER - MU INS TOUS 008 - V15 Octobre 2020
PLATEAU ANNECY

SYNLAB
Pays de Savoie

Ordre des tubes à prélever : ● ● ● ● ● ● ● →

1 tube bleu si :	Preléver 1 tube jaune en + :	Preléver 1 tube jaune en + :	1 seul tube vert :
INR-TP-TCA-FIB	*Alpha 2 Macroglobuline	*AMH	Acide Urique
B-Dimères	*Ac anti ADN - ENA	b-HCG Totale	Albumine
Héparinémie (HBPM)	*Ac anti CCP - ACCP	Cortisol	ALT/GPT
FS test - PDF	*Ac anti Cellules pariétales	FSH	Amylase
	*Ac anti cytopl, des PN - ANCA	*HCG Enfant - Labo	Anti Thyroglobuline II ATG
	*Ac anti J01 - LKM	*HCG homme - Labo	AntiTPO
	*Ac anti Mitochondries	Insuline ultra-Sensible	AST/GOT
	*Ac anti Muscles lisses	LH	Bilan lipidique
	*Ac anti Nucleaire	*Neptide C	Bilirubine Directe
	*Ac anti récepteur TSH	Paracalcitonine	Bilirubine Totale
	*Ac anti Rnp - Sci70	ProBnp - BNP	Calcium
	*Ac anti SSA SSB SM	PROG	Cholestérol
	*Ac anti transglutaminase IgG	Oestradiol - E2	Coefficient Saturation Transferrine
	*Ac antitétanique	Prolactine	CPK (Créatine Kinase)
	*ASD	*Sulfate de DHEA	CL
	*ASL	Testostérone	Créatinine
	*Beta 2 Micro Globuline	*Thyroglobuline	CRP
	*C3		Ethanol / Alcool
	*C4	Prélever 2 tubes jaune en + :	Fer
	*Calcitonine	Trisomie 21	Ferritine
	*CLA (Mixte-pneuma-tropha)		Folates / Vitamine B9
	*CDTEC	Preléver 1 tube jaune en + :	GGT
	*CROSS LAPS	FR Facteur Rhumatoïde	Haptoglobine
	*Delat 4 androsténédione	Digoxine	HDL Cholestérol
	*Fibrotest	Préalbumine	Immunoglobuline A
	*IgE	Electrophorèse des protéines	Immunoglobuline G
	*Lithium		Immunoglobuline M
	*Orosomucoïde		K
	*Phadiatop / Trophatop		LDH
		1 tube rouge :	
			Réserve alcaline
			T3 Libre
			T4 libre
			Transferrine
			Troponine I
			Triglycérides
			TSH ultra-Sensible
			Urée
			Vitamine B12
			Vitamine D (25OH D3)
			1 tube vert sans gel en + :
			*Sérotonine - à congeler Labo - Labo
			*Magnésium érythrocytaire
			*Vitamine C - Labo
			1 tube violet si :
			Groupe sanguin (2 tubes)
			RAI
			Coombs direct - Kleihauer
			1 tube en + :
			*HBA1c / Hémoglobine glyquée
			1 tube en + :
			Ammoniémie - glace - Labo
			*Carbamazépine / Tégretol
			*Ciclosporine
			*Charge virale Hepatite B



Ce document est disponible sur notre site internet www.pds.synlab.fr

Onglet PRELEVEURS → PRELEVER → DOCUMENTS UTILES

ORDRE DE PRELEVEMENT

Il est important de respecter une chronologie dans le remplissage des tubes. L'ordre de remplissage des tubes est le suivant :

Avec une aiguille (ponction franche)



Avec une unité à ailettes :

Avec hémocultures



Sans hémocultures



Le premier tube sert à purger le volume d'air contenu dans la tubulure de l'unité à ailettes : il ne sera pas utilisé. Ce tube de purge peut être :

Un tube citrate (bleu) si un bilan de coagulation doit être prélevé

Un tube sec (jaune ou rouge) si pas de bilan de coagulation

Homogénéisation des tubes

Veiller au bon remplissage des tubes
Homogénéiser le tube dès le retrait du corps de prélèvement
par plusieurs retournements lents



Le document « Ordre de prélèvement » est disponible sur notre site internet
www.pds.synlab.fr

Onglet PRELEVEURS → PRELEVER → DOCUMENTS UTILES

GARROT ET SITE DE PONCTION

Poser le garrot entre 7,5 et 10 cm au-dessus du point de ponction



Réaliser l'antisepsie du site de ponction avec un mouvement circulaire depuis le centre vers le pourtour

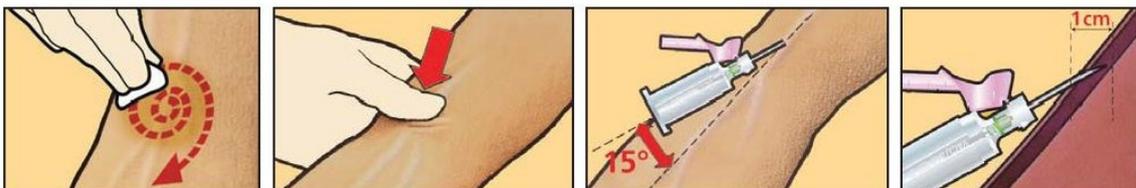
Ne plus toucher avec le doigt le site de ponction

Tendre la peau pour faciliter la pénétration de l'aiguille et pour immobiliser la veine

Réaliser le prélèvement

Le corps de pompe doit former avec le bras du patient un angle de 15° (toujours inférieur à 30°)

Le tube doit toujours se trouver au-dessous du point de ponction



Maintenir le corps de pompe immobile entre le pouce et l'index

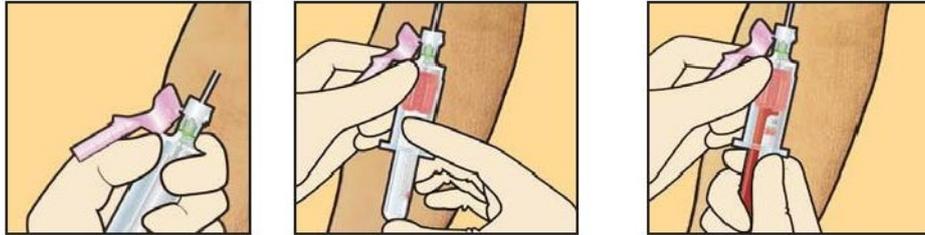
De l'autre main, introduire le premier tube dans le corps de pompe et avec le pouce, enfoncer le tube pour perforer le bouchon

Relâcher le garrot dès que le sang afflue dans le 1^{er} tube (le temps de pose du garrot ne doit pas excéder 1 min)

Ne retirer le tube que lorsque l'écoulement sanguin a cessé

Retirer le tube rempli et l'homogénéiser soigneusement

- **3 à 5 retournements lents dès le retrait du tube pour les tubes citrates (bleus)**
- **6 à 8 retournements lents pour les autres tubes**



Enlever l'aiguille à la fin du prélèvement en appliquant un coton sec sur le point de ponction

Maintenir une pression ferme pendant 1 min ou plus puis mettre un pansement

Éliminer l'aiguille dans le collecteur adapté

Réaliser l'identification des échantillons

Vérifier si la demande est urgente (le cocher sur la fiche de prélèvement)

Réaliser un lavage des mains ou une désinfection avec un gel hydro-alcoolique

Noter sur la fiche de prélèvement : l'identité du préleveur et l'heure de prélèvement

L'HEMOLYSE

Il est important d'éviter au maximum la survenue d'une hémolyse lors du prélèvement sanguin : cette hémolyse modifie la concentration de certains composants dans le sérum ou le plasma et interfère avec certaines techniques de dosage.

Afin de diminuer le risque de survenue d'une hémolyse, il est recommandé de :

Ne pas trop serrer le garrot

Desserrer le garrot dès que le sang afflue dans le premier tube

Ne pas laisser le garrot serré plus d'une minute

Ne pas secouer les tubes, mais les mélanger doucement par retournements lents

Ne pas exposer les tubes à des températures trop élevées ou trop basses (pas d'exposition au soleil)

Ne pas demander au patient d'ouvrir et de fermer le poing

Temps de pose du garrot : pas plus de 1 min

Toujours maintenir le bras du patient incliné vers le bas

Veiller au bon remplissage des tubes

Respecter l'ordre de prélèvement des tubes

Ne jamais faire tourner le tube à l'intérieur du corps de pompe lorsqu'il a déjà été percuté

Homogénéiser tous les tubes par plusieurs retournements lents

Identifier immédiatement les tubes

Respecter les conditions de transport (durée et température) indiquées par le laboratoire

REEMPLISSAGE DES TUBES

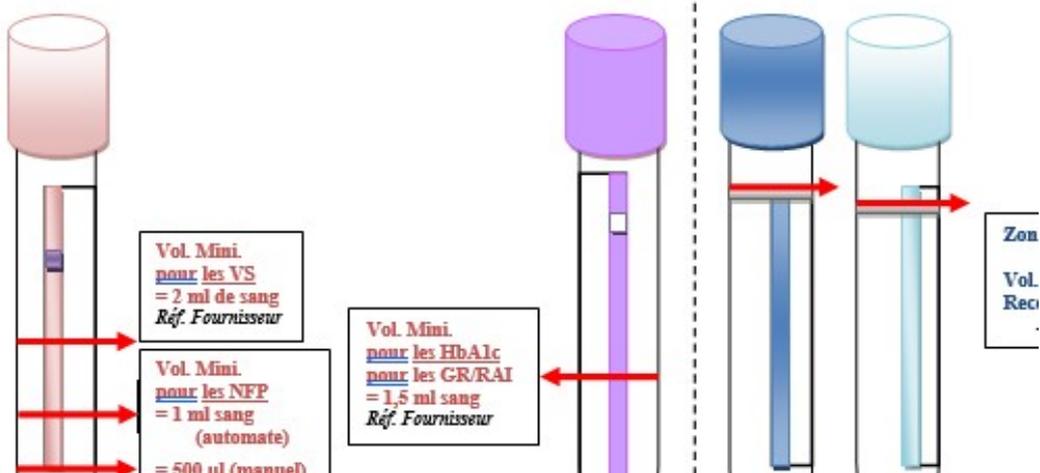
Le préleveur veillera aussi au respect du rapport sang/anticoagulant : il est donc important de remplir les tubes correctement, surtout pour les analyses de coagulation et d'hématologie. Une toise de conformité de remplissage est disponible sur chaque site afin de vérifier l'acceptation du volume prélevé dans les échantillons.



Conformité de remplissage des tubes
CITRATE et EDTA
MU INS TOUS 025 – v08

Placer le tube **EDTA** ou le tube **CITRATE** correspondant sur
afin de vérifier la conformité du volume prélevé.

EXEMPLE NE PAS COPIER



ELIMINATION DES DASRI

Déchets d'Activité de Soin à Risque Infectieux

Il existe 3 types de déchets :

Les déchets ménagers

Les déchets d'activité de soin à risque infectieux

Les déchets d'objets piquants, coupants et tranchants

Le mode d'élimination de ces déchets est différent en fonction du type de déchet.

Type de déchets	Collecteur à utiliser
Déchets ménagers (non contaminés)	 Elimination dans une poubelle normale de déchets ménagers
Déchets d'activité de soin à risque infectieux (potentiellement contaminés)	 Elimination dans un collecteur DASRI
Objets piquants, coupants et tranchants	 Elimination dans un collecteur spécifique en plastique non perforable appelé boîte OPCT

Nous vous rappelons que chaque professionnel de santé est responsable de l'élimination de ses déchets de soin.

Chaque professionnel de santé doit donc prendre contact avec une société spécialisée qui se chargera :

De fournir les collecteurs DASRI et OPCT

De la récupération et du traitement de ces types de déchets.

« L'obligation d'éliminer les DASRI et assimilés incombe au producteur de tels déchets Art R.1335-2 du code de la santé publique »

Lors d'un prélèvement à domicile, le professionnel de santé ne doit pas laisser de déchets potentiellement contaminés chez le patient

IDENTIFICATION DES ECHANTILLONS

Les erreurs d'identification ne portent pas atteinte à la qualité des échantillons mais compliquent considérablement le travail des laboratoires de Synlab Pays de Savoie.



Elles peuvent entraîner des malentendus et des retards voire rendre impossible l'attribution des résultats de laboratoire au patient. L'absence d'identification, l'identification illisible sur les échantillons ou l'absence de fiches de prélèvement font partie de cette catégorie d'erreurs.

Les erreurs d'identification sont souvent dues à un manque d'attention ou à un manque de temps.

Malheureusement ces erreurs sont responsables de l'attribution erronée d'un échantillon à un patient et engendrent de graves conséquences sur le diagnostic médical ou encore la mise en route ou l'arrêt d'un traitement.

Une bonne identification des tubes c'est :

Toujours juste après la prise de sang

En présence du patient : à chaque fois que cela est possible, c'est le patient lui-même qui doit décliner son identité et non le préleveur.

Un patient doit au minimum être identifié avec son :

-Nom usuel et Nom de naissance (indispensable pour les groupes sanguins)

Prénom et date de naissance

Sexe

⚠ Les homonymes sont fréquents

N° de patient, service et N° de chambre (pour les établissements de soin)

La fiche de prélèvement ainsi que l'ordonnance doivent accompagner les tubes prélevés.

Cas particulier des Groupes sanguins et/ou RAI

Pour toute demande de Groupe Sanguin et/ou de RAI, il est obligatoire de nous indiquer :

Nom usuel et nom de naissance, prénom

Date de naissance (et lieu de naissance si mentionné)

Sexe du patient

Date et heure du prélèvement

Identité du préleveur

Groupe sanguin du patient (si uniquement demande de RAI)

Date d'injection de Rophylac® (si demande de RAI chez la femme enceinte)

Indication si le patient a eu une transfusion dans les 3 mois qui précèdent la prise de sang ou une greffe de moelle osseuse

(Dans ce cas, la demande de groupe sanguin sera transmise à l'EFS)

Ces données doivent être vérifiées avec la carte d'identité du patient et il faudra aussi nous fournir une photocopie de cette carte d'identité.

Les éléments suivants doivent obligatoirement figurer sur le tube destiné à la **détermination du groupe sanguin et des RAI** :

Nom, prénom et nom de naissance (pour les femmes ou hommes mariés)

Date de naissance

Sexe du patient

CONDITIONNEMENT ET TRANSPORT DES ECHANTILLONS

Exigences légales

Le transport des produits sanguins, déchets et échantillons de diagnostic est soumis à la réglementation ADR (Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route) :

Les substances biologiques de catégorie B doivent être transportées dans des coffrets à triple emballage, le primaire ou le secondaire doit être étanche

Ces emballages doivent être munis d'un absorbant capable de maintenir en rétention la totalité des liquides contenus dans l'enceinte étanche

Ces emballages doivent comporter le logo d'identification des risques UN 3373 et être validés conformes à l'instruction d'emballage P 650

La mention MATIERE BIOLOGIQUE CATEGORIE B doit être apposée à côté du logo UN 3373

Tous les suremballages doivent aussi comporter le logo UN 3373 et la phrase « Matière biologique de catégorie B »

Le but de cette réglementation consiste à assurer un transport sécurisé ainsi que la protection des échantillons et des personnes.



Matières biologiques
Catégorie B

Logo UN 3373

Boîtes et sachets de transport

Les boîtes de transport sont fournies par les laboratoires de Synlab Pays de Savoie et peuvent être conditionnées avec du matériel de prélèvement.:



Les sachets de prélèvements sont également fournis par les laboratoires de Synlab Pays de Savoie. Ceux-ci doivent être placés dans un emballage rigide.



SPECI-BAG



Exemple de boîte rigide pour placer les prélèvements en sachet de transport :

Chacune des boîtes ou sachets de transport doivent contenir un matériau absorbant pour être conforme à la réglementation.

**Attention : il s'agit d'un transport individuel :
Un seul patient par boîte ou sachet de transport**

Dans la mesure du possible, les boîtes doivent être transportées dans une position qui permet de maintenir les tubes debout et avec un minimum de secousses.

Le transport peut être réfrigéré si besoin (en été), pour se faire les laboratoires Synlab Pays de Savoie fournissent **des mallettes de transport**.



Exemple de mallette de transport

DELAI D'ACHEMINEMENT AU LABORATOIRE

Les échantillons doivent être transportés au laboratoire aussi rapidement que possible et avec un minimum de secousses.

Certaines analyses nécessitent une préparation rapide (centrifugation, congélation dans l'heure, conservation à l'abri de la lumière...) ou doivent être dosées rapidement. Le document « Paramètres sensibles en pré-analytique » répertorie ces analyses et leur délai d'acheminement.

Références bibliographiques pour les paramètres sensibles :

- * Fiches techniques du fournisseur de réactifs
- * Recommandation du laboratoire sous-traitant
- * Anomalies de l'hémogramme, 1-2-3, ABC 2010-2012
- * Etude de H. Portugal – Feuilles de la biologie N°308 – Septembre 2
Conservation des échantillons biologiques avant et après centrifugation nature des tubes, de la température et du délai avant analyse.
- * Stability Studies of 24 analytes in Human Plasma and serum Bobby Kenneth 2002

→ Délai d'acceptabilité au laboratoire et conduite à tenir :

Paramètres	Arrivée au Labo dans moins de :	Délai d'acceptabilité au laboratoire tenir*
Calcitonine * CH50 *	2H	Centrifuger le + rapidement possible Si délai non respecté FI
ADH *	2H	
Ammoniémie *	< 20 min (prélèvement préconisé au laboratoire)	
ACTH *	2H EDTA + Aprotinine (tube spécifique)	
Glucose *	< 2 H	Sur tube gris fluoré : délai Si délai non respecté FI (Prélèvement sur tube jaune Si délai non respecté FI)
LDH **	4H	On accepte jusqu'à 6h sur t Si > 6H FFNC dans le d Si délai non respecté FI
Phosphore **	4H	
Potassium **	4H	
Paramètres	Arrivée au Labo dans moins de :	Délai d'acceptabilité au laboratoire tenir
Activité Anti XA (HBPM) *	6 H	Si délai non respecté FI
Activité Anti XA* TCA avec HNF *	2 H sur citrate 6 H sur CTAD	Le bilan d'hémostase : TP / INR Fibrinogène se conserve .

Pour les autres analyses, se référer au référentiel du laboratoire.



Le document « Paramètres sensibles en pré-analytique » est disponible sur notre site internet www.pds.synlab.fr

Onglet PRELEVEURS → PRELEVER → DOCUMENTS UTILES

LES EXAMENS PARTICULIERS

Les Cryoglobulines

Cette demande d'examen ne peut être effectuée qu'au laboratoire :

Le matériel nécessaire au prélèvement doit être préalablement chauffé à 37°C (aiguilles et tubes)

Le patient patiente en salle d'attente pendant que tubes et aiguilles nécessaires au prélèvement sont placés à l'étuve pendant au moins 15 minutes.

Au bout des 15 minutes, une fois le patient prélevé, les tubes doivent être remis à l'étuve à 37°C immédiatement après le prélèvement. Ils sont conservés à l'étuve pendant 2 heures.

Les tubes sont ensuite centrifugés selon les recommandations définies.

Les Hémocultures

Les flacons et corps de pompe spécifiques pour les hémocultures sont fournis par les laboratoires de Synlab Pays de Savoie.

Les prélèvements d'hémocultures sont à réaliser dans des conditions **d'asepsie rigoureuse** (peau du patient, doigts du préleveur, bouchons de flacons) afin d'éviter les contaminations par la flore cutanée. Pour cela, il est recommandé d'utiliser un **antiseptique alcoolique** (Povidone ou chlorhexidine alcoolique)

Noter les renseignements nécessaires sur la fiche de prélèvement :

- l'heure du prélèvement,**
- la température du patient au moment du prélèvement**
- le traitement éventuel (antibiotique)**

Vérifier que la peau est visuellement propre. Sinon, avant de débiter, nettoyer la peau au savon doux.

Vérifier la date de péremption des flacons d'hémoculture.

Repérer le niveau de liquide afin d'apprécier le volume prélevé et numéroter les flacons dans l'ordre de prélèvement.

- **Actuellement il est recommandé chez l'adulte de remplir entre 4 et 6 flacons (soit 40 à 60 mL) au cours d'un seul prélèvement afin d'augmenter la sensibilité de l'examen tout en réduisant le risque de contamination**
- *Seule exception : l'endocardite infectieuse où il est toujours préconisé de faire 3 séries de 2 flacons plutôt que 6 en 1 fois.*

Réaliser une désinfection des mains par friction hydro-alcoolique

Désinfecter le septum des flacons avec une compresse imprégnée d'antiseptique alcoolique

Repérer le site de ponction veineuse puis réaliser la préparation cutanée du site de ponction :

- Appliquer l'antiseptique alcoolique avec une compresse stérile bien imprégnée ; attendre le séchage spontané ; ne pas essuyer
- Renouveler l'application de l'antiseptique avec une nouvelle compresse stérile ; attendre le séchage spontané ; ne pas essuyer

Visser l'extrémité de l'unité à prélèvement (ailette) sur le corps de prélèvement

Mettre en place un garrot puis enfiler des gants à usage unique

Ponctionner la veine sans retoucher le site de ponction :

- **Prélever en 1^{er} un flacon aérobic (bouchon vert) :** Placer le corps de prélèvement sur le flacon, l'enfoncer fermement pour perforer le bouchon de caoutchouc, desserrer le garrot, laisser le sang s'écouler dans le flacon (environ 10ml, soit 2 graduations) et retirer le flacon.
- Procéder de même pour les flacons suivants (peu importe l'ordre de prélèvement) en veillant à leur bon remplissage (environ 10 mL)

Retirer l'aiguille de la veine et l'éliminer dans le collecteur OPCT

Comprimer le point de ponction et poser un pansement

Agiter doucement les flacons 3 fois par retournement

Étiqueter les flacons (sans masquer le code-barre)

Remplir le bon de prélèvement en renseignant l'heure du prélèvement

NB : PEDIATRIE : un seul flacon pédiatrique – 4 ml de sang par flacon.

**Dans le cas d'un patient intolérant à l'iode, utiliser de la Chlorhexidine alcoolique 5%*

LES TESTS DYNAMIQUES

Tests de tolérance au glucose

Le patient doit être à jeun pour le premier prélèvement.

Hyperglycémie provoquée par voie orale (HGPO)

Les flacons de glucose sont fournis par les laboratoires Synlab Pays de Savoie.

Réaliser le prélèvement sur un tube fluoré lorsque le patient est à jeun

Le patient ingère la quantité de glucose prescrite par le médecin

En l'absence de précision donner au patient 75 g de glucose

Réaliser à nouveau un prélèvement sur un tube fluoré selon la prescription ou toutes les heures pendant 3 heures (si rien de mentionné sur la prescription)

Pratiquer en parallèle une prise d'urines aux mêmes temps si cela est demandé sur la prescription

Il peut être demandé de faire en même temps un dosage d'insuline : prélever aux mêmes temps que précédemment le tube approprié.

Hyperglycémie provoquée chez la femme enceinte avec 75 g de glucose en 2 heures

Réaliser un prélèvement à jeun sur tube fluoré

Faire ingérer 75 g de glucose à la patiente

Réaliser ensuite un prélèvement à T+1heure et T+2heures sur tube fluoré

Test de O' Sullivan

Réaliser un prélèvement à jeun sur tube fluoré

Le préleveur remet à la patiente un flacon à ingérer contenant 50g de glucose

Réaliser à nouveau un prélèvement sur un tube fluoré après 60 minutes, la patiente étant restée au repos.

Test au Synacthène® rapide ou immédiat

Produit

Tétracosactide (Synacthène®, ampoule à 0,25 mg dans 1 ml).

Dose

Adulte : 0,25 mg (1 ampoule).

Enfant : 0,25 mg/m² de surface corporelle (sans dépasser 0,25 mg).

Ou selon la prescription du médecin

Protocole

Le patient doit être à jeun depuis 12 heures et au repos depuis 30 minutes

A T0 (8h00 du matin) : prélever 1 tube sec pour doser le cortisol de base et les tubes appropriés si d'autres analyses ont été prescrites

Injecter en IM ou IV la dose appropriée de Synacthène® prescrite par le médecin et apportée par le patient (sauf indication spécifique sur la prescription)

Prélever 1 tube sec (et les tubes appropriés en fonction des analyses prescrites) en respectant la prescription du médecin ou aux temps T+30 et T+60 minutes après l'injection de Synacthène®

Contre-indications

Asthme.

Sujets allergiques.

Test à la Dexaméthasone (freinage rapide)

Produit

Dexaméthasone (Dectancyl® comprimés à 0,5 mg)

Dose

1 mg (2 comprimés de Dectancyl®).

Ou selon la prescription du médecin

Protocole

Pas de prise de médicament le jour du test

A J0 (8h00 du matin) : prélever un tube sec pour le dosage du cortisol et les tubes adaptés en fonction des analyses prescrites

A minuit (le même jour) : prendre par voie orale la Dexaméthasone

A J+1 (le lendemain à 8h00 du matin) : prélever un tube sec (+ autres tubes adaptés)

Autres tests dynamiques

Concernant tous les autres tests dynamiques (test à la LH-RH, test à la TRH etc...), se reporter aux protocoles des laboratoires spécialisés Biomnis-Eurofins ou CERBA :

www.biomnis.com → Services → Tests dynamiques

OU

www.lab-cerba.com → Catalogue des examens

Onglet Services → Tests dynamiques.

Test respiratoire à l'Urée (*Helicobacter Pylori*)

Produit

Héli-Kit® (urée 13C : 75 mg ; acide citrique : 1,4 g)

Test INFAI 45 mg pour les enfants de 3 à 11 ans (prévoir 100 ml de jus d'orange « pur jus »)

Précautions

Arrêt, depuis au moins 4 semaines avant le test, de tout traitement antibiotique.

Arrêt des anti-sécrétoires depuis 2 semaines (IPP, anti-H2, ...).

Arrêt des anti-acides et pansements gastro-intestinaux depuis 24 heures.

Protocole

Sujet à jeun depuis la veille, au repos (**sans boire ni manger ni fumer depuis 12 heures**).

Identifier avec les nom et prénom du patient, les 4 tubes de prélèvements (2 tubes T0 et 2 tubes T30) (tubes type Exetenair®, 10 ml uniquement).

Pour la préparation des produits et le recueil des prélèvements se reporter à la fiche explicative incluse dans le kit

Vérifier l'étanchéité des tubes bouchés.

Insérer les tubes dans l'emballage prévu à cet effet et joindre l'ordonnance et la fiche de prélèvement

Le kit doit être acheminé à T° ambiante au laboratoire qui se chargera d'effectuer l'envoi au laboratoire spécialisé.

LE DOSAGE DES MEDICAMENTS

Pour tout dosage de médicaments noter obligatoirement sur la fiche de prélèvement les renseignements suivants :

Nom du médicament et posologie
Date et heure de la dernière prise
Date et heure du prélèvement

Cas particulier des traitements anticoagulants

Traitement par un AVK (Anti-Vitamine K)

Noter sur la fiche de prélèvement :

Le nom de l'AVK
La valeur cible souhaitée pour l'INR
La posologie

Traitement par une héparine ou une HBPM ou Orgaran® ou Arixtra®

Pour le dosage de l'activité anti-Xa, noter sur la fiche de prélèvement :

Le nom de l'anticoagulant et la posologie
La date et l'heure de la dernière injection
La date et l'heure de prélèvement

Pour les délais de prélèvement par rapport à l'injection → suivre les recommandations du tableau ci-dessous, sauf indication contraire du médecin sur la prescription.

Héparine administrée	Horaire de prélèvement (Activité Anti Xa)*
Héparine standard	Prélèvement à mi-distance entre 2 injections
Héparine standard en seringue électrique	Heure de prélèvement indifférente une fois que l'équilibre est atteint (au minimum 4 heures après le début de la perfusion)
Lovenox® Fragmine® Fraxiparine®	Prélèvement 3 à 4 heures après l'injection
Innohep® Fraxodi®	Prélèvement 4 à 6 heures après l'injection
Fondaparinux (Arixtra®)	Prélèvement 2 à 3 heures après l'injection

**Décembre 2012 – Héparine, dérivés hépariniques et AVK, maniement, surveillance biologique, gestion des complications - GEHT*

Les protocoles de dosage et les valeurs de référence varient en fonction du traitement anticoagulant administré

RECHERCHE DE DROGUES URINAIRES

Il est préférable de réaliser le prélèvement directement au laboratoire afin de s'assurer que le patient nous remet bien ses urines et pas celles d'une autre personne.

Le patient doit venir au laboratoire avec sa carte d'identité qui lui sera demandée.

PRELEVEMENT D'URINES POUR ECBU

Pour le recueil des urines → suivre les recommandations du document « Préconisation pour réaliser un ECBU » disponible sur notre site internet.

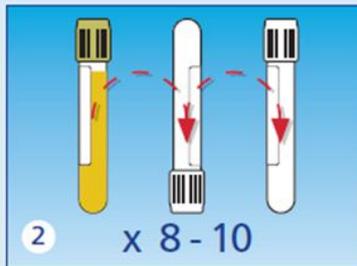
Pour transférer les urines sur tube Borate → suivre les recommandations suivantes :

Transfert du pot vers le(s) tube(s)



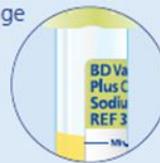
1 Soulever l'étiquette blanche (ne pas la jeter).

Insérer le tube dans l'orifice et le percuter. Le maintenir en position jusqu'à ce que le remplissage s'arrête.



2 Attendre le remplissage complet du tube et **homogénéiser** par 8 à 10 retournements.

Veiller à **remplir le tube** jusqu'au repère de remplissage minimum indiqué sur l'étiquette.



3 Replacer l'étiquette autocollante blanche sur l'orifice du couvercle.

Identifier les échantillons et les **transmettre** au laboratoire, à température ambiante, dans les meilleurs délais.



LES PRELEVEMENTS GYNECOLOGIQUES

Pour les prélèvements gynécologiques, il est obligatoire d'effectuer les prélèvements sur les écouvillons fournis par le laboratoire.

Tout prélèvement gynécologique doit être accompagné de la fiche de prélèvement spécifique complétée et il est important de nous communiquer les renseignements cliniques nécessaires à la bonne interprétation des résultats.

Les types d'écouvillon à prélever peuvent varier en fonction de la recherche à effectuer sur le prélèvement :

Germe recherché	Site de prélèvement	Type d'écouvillon
Germes banaux	Col et cul de sac vaginal postérieur	1 écouvillon Eswab
Streptocoque B	Tiers vaginal inférieur Recommandé sans spéculum	1 écouvillon Eswab
Mycoplasmes	Endocol et cul de sac vaginal postérieur	1 écouvillon sec
Chlamydia trachomatis Gonocoque Mycoplasme genitalium	Endocol après nettoyage de la glaire cervicale	1 écouvillon Aptima Swab
Herpès (culture)	Lésions suspectes	1 écouvillon avec milieu de conservation spécifique : à demander au laboratoire avant de réaliser le prélèvement

Références bibliographiques :

Référentiel en microbiologie médicale Remic – 6^{ème} édition

**INSCRIRE L'IDENTITE DU PATIENT SUR CHACUN DES
ECOUVILLONS
AINSI QUE LA NATURE OU LE SITE DU PRELEVEMENT
REPLIR LA FICHE DE PRELEVEMENT GYNECOLOGIQUE**

Les prélèvements doivent être acheminés au laboratoire dans les plus brefs délais.

Carte vitale et ordonnance sont nécessaires afin d'enregistrer le dossier au secrétariat pour les patients qui apportent eux-mêmes les prélèvements.

LES PRELEVEMENTS NASOPHARYNGES POUR DEPISTAGE COVID-19 (SARS CoV-2)

Bibliographie

Fiche : Gestion des prélèvements biologiques d'un patient suspect ou confirmé de COVID-19, SFM, 3 mars 2020

Avis relatif aux indications du port des masques chirurgicaux et des appareils de protection respiratoire de type FFP2 pour les professionnels de santé, SF2H, 4 mars 2020.

Avis n° 2020.0020/AC/SEAP du 6 mars 2020 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à l'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, de la détection du génome du coronavirus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification

Arrêté du 7 mars 2020 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (inscription de la détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR)

Matériel nécessaire

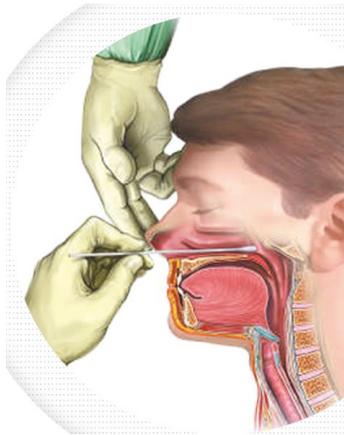
- Ordonnance
- Milieu COVID Spécifique fourni par le laboratoire avec écouvillon fin et un milieu de transport, sachet de transport plastique avec absorbants, et le bon de prélèvement.
- Matériel de protection : masque FFP2, surblouse, charlotte, lunettes de protection, gants, masque de soins pour le patient

Procédure d'habillage

Le prélèvement rhino-pharyngé étant un geste à risque d'aérolisation, le préleveur doit porter un masque FFP2 lors de sa réalisation. Il doit également porter une surblouse, des lunettes de protection et des gants. Le patient devra porter un masque chirurgical. La procédure d'habillage est la même que lors de l'entrée dans une chambre d'un patient suspect Covid 19 avec « Précautions spécifiques ».

Modalités de réalisations

- Réaliser un geste d'hygiène des mains par friction avec une solution hydro-alcoolique
- Enfiler des gants non stériles à usage unique juste avant la réalisation de l'écouvillonnage
- Réaliser un écouvillonnage nasopharyngé :



- Faire moucher le patient si besoin
- Faire dégager le nez (descente du masque chirurgical, bouche toujours couverte) au patient.
- Faire asseoir le patient, la tête droite.
- Soulever la pointe du nez de manière à offrir la vision de la fosse nasale en enfilade au niveau de son plancher.
- Saisir entre deux doigts l'écouvillon et l'introduire dans la narine perpendiculairement au plan de la face (et non parallèlement à l'arête nasale) en longeant le plancher de la fosse nasale.

- Enfoncez l'écouvillon jusqu'au contact de la paroi rhino-pharyngée. Une résistance doit être nettement perçue.
- Faire rouler l'écouvillon entre les doigts afin de prélever le mucus.
- Retirer l'écouvillon dans l'axe et prendre garde à ne pas toucher l'orifice narinaire.
- Procéder de même avec la deuxième narine.

La sensibilité de l'examen est dépendante de la bonne réalisation du prélèvement : il faut aller suffisamment loin pour prélever des cellules du naso-pharynx. Vidéo de démonstration sur le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=DVJNWefmHjE>

- Introduire l'écouvillon dans le milieu de transport.
- Casser l'embout de l'écouvillon qui sera laissé dans le milieu de transport. La tige restante doit être jetée dans un sac DASRI.
- Décontaminer l'extérieur du tube à l'aide d'une lingette imprégnée d'alcool à 70° ou d'une lingette antiseptique. Laisser sécher. Retirer les gants, les jeter dans le sac DASRI, réaliser une hygiène des mains puis identifier le tube avec Nom, prénom, date de naissance.
- Enlever la surblouse avant de sortir de la pièce.
- Après être sorti, retirer le masque FFP2 et les jeter dans le sac DASRI. Réaliser une friction hydro-alcoolique.

- Mettre le tube dans le sachet resté à distance du patient. Compléter le bon de prélèvement avec les renseignements cliniques puis les glisser avec l'ordonnance dans la poche du sachet.

Conditions de conservation et stockage

Amener l'échantillon rapidement à votre laboratoire habituel. Si cela ne peut être fait tout de suite, à conserver à +4°C.

Si vous êtes un établissement de santé (EHPAD, clinique...), appeler le laboratoire pour qu'il vienne récupérer le sachet. Le placer à +4°C en attendant le passage du coursier du laboratoire.

CONSERVATION DES ECHANTILLONS

Après analyse au laboratoire

Les échantillons en vue de diagnostics d'affections bactériennes, virales, parasitaires et les Trisomies 21 sont cryoconservés en sérothèque sur chaque laboratoire périphérique ou sur le plateau technique de l'av de Genève selon les principes de gestion de sérothèque suivante :

	PLATEAU TECHNIQUE		SITE PERIPHERIQUE
	AVENUE DE GENEVE	ARLANDAZ	
b-HCG Totale	x	x HCG -->transmis AVDG	
Hépatite A - IgM et Ac totaux	x		
Hépatite B - Ac anti HBc	x		
Hépatite B - Ac anti HBs	x		
Hépatite B - Ag HBs	x		
Hépatite C - HCV	x		
HIV	x		
Sérologie EBV (EBNA+VCAG+VCAM)	x		
Sérologie Hépatite E IgM	x		
Sérologie Covid IgG	x		
Syphilis/BW/TPHA	x		
Rubeole IgG	x		
Toxo IgM et IgG	x		
Trisomie 21	x	x	x
	Tube primaire après technique 1 an à -18° (Chambre Négative)	Tube primaire après technique 1 an à -18° (Congélateur)	Tube secondaire à conserver 1 an à -18° (Congélateur)

Les autres échantillons sont conservés à température ambiante ou entre 2 et 8°C en fonction des secteurs concernés. Cette conservation permet un contrôle de l'identité de l'échantillon, un contrôle d'une analyse ou le rajout d'une analyse complémentaire.

Toutefois, certains paramètres ne peuvent pas supporter de telles conservations. Se renseigner auprès des laboratoires de Synlab Pays de Savoie ou se référer au référentiel des analyses pour savoir si un rajout d'analyse est possible. Dans le cas contraire, il faudra alors prélever à nouveau le patient.

NON-CONFORMITES EN PREANALYTIQUE

Lors de la réception des échantillons par le personnel habilité du laboratoire, certaines anomalies ou non-conformités peuvent être détectées. Ceci peut amener le laboratoire à refuser le prélèvement et à demander un nouveau prélèvement ou à indiquer l'anomalie directement sur le compte rendu de résultats afin d'en avertir le prescripteur et le patient.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'AES

Accident d'Exposition au Sang

Ne jamais recapuchonner les aiguilles
Ne jamais remettre les aiguilles utilisées dans la boîte de transport des tubes

Immédiatement premiers soins

En cas de piqûre, blessure ou contact sur peau lésée

Nettoyage immédiat de la plaie (eau + savon) puis rinçage
Réaliser une antiseptie de la plaie avec du soluté de Dakin® pur ou à défaut de la Bétadine® dermique jaune pure ou alcool à 70°, en assurant un temps de contact d'au moins 5 min

En cas de projection sur une muqueuse ou les yeux

Rinçage immédiat et abondant au sérum physiologique ou à l'eau au moins 5 min

Dès la 1^{ère} heure qui suit l'accident

Consultation rapide (au mieux dans les 4 heures) du médecin référent ou du médecin du service des urgences le plus proche afin de :

- Evaluer le risque de contamination virale
- Débuter en URGENCE un traitement prophylactique s'il y a lieu
- Organiser le suivi sérologique
- Obtenir un certificat initial rempli par le médecin

En l'absence d'un médecin référent, vous pouvez contacter **VIH Info Soignants 0 810 630 515 (7 jours sur 7 de 9h à 21h)** pour obtenir les coordonnées d'accueil le plus proche.

Numéros utiles

Service	Numéro de téléphone
Haute-Savoie	
Service Infectiologie Annecy (CHANGE)	04 50 63 68 94 (Jour)
Service des Urgences (CHANGE)	04 50 63 63 63 demander poste 5806
Savoie	
Service des Urgences Albertville (CHAM)	04 79 89 55 99
Service des Urgences Moutiers (CHAM)	04 79 09 61 24

A faire dans les 24 heures

Déclarer l'accident du travail à votre caisse de sécurité sociale (formulaire S.6101), à votre employeur et/ou à votre assureur si vous avez contracté une assurance volontaire accident du travail (secteur libéral)

Consulter le médecin du travail ou votre médecin qui assurera votre suivi médical et sérologique



Les procédures AES pour la Savoie et la Haute-Savoie sont disponibles sur notre site internet www.pds.synlab.fr

Onglet PRELEVEURS → VOTRE SECURITE → AES

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT LORS D'UN PRELEVEMENT

Incident ou accident	Cause	Conduite à tenir
Malaise du patient qui reste cependant conscient	Anxiété, jeûne...	Rassurer le patient Arrêter le prélèvement et faire comprimer par le patient le point de prélèvement Incliner le dossier du fauteuil afin qu'il soit le plus allongé possible Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient plus hautes que la tête et le couvrir si nécessaire Eviter la perte de connaissance en retenant l'attention du patient (discuter constamment avec lui)
Hématome au point de prélèvement	Garrot trop serré, veine trop fine, piqûre hésitante...	Rassurer le patient Compresser le point de prélèvement Conseiller au patient d'appliquer de la crème Hémoclar® ou de l'arnica
Perte de connaissance du patient	Anxiété, jeûne, causes médicales...	Arrêter le prélèvement Incliner le dossier du fauteuil afin qu'il soit le plus incliné possible Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient plus hautes que la tête et le couvrir si nécessaire Si nécessaire appeler le 15 Remarque : en cas de crise de convulsions prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que le patient ne se blesse

ANALYSES HORS NOMENCLATURE

Certains examens ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale : le patient devra régler le dossier et ne pourra pas se faire rembourser.

Le patient peut alors refuser d'effectuer ces examens.

Dans tous les cas (acceptation ou refus) il faudra faire signer au patient la **Fiche d'acceptation d'analyses hors nomenclature ou de refus d'analyse disponible au laboratoire** et nous la transmettre obligatoirement.

TRANSMISSION DES RESULTATS

Le compte rendu de résultats est systématiquement transmis :

Au patient

Au médecin prescripteur

Sur demande du patient, il est possible de transmettre les résultats à un autre médecin que le prescripteur (médecin traitant ou autre). Il faudra noter cette information sur la fiche de prélèvement.

Le référentiel des analyses indique le délai de rendu des résultats pour chaque analyse.

En cas de modification d'un compte rendu, les laboratoires de Synlab Pays de Savoie transmettent au médecin et au patient le nouveau compte rendu portant la mention : « Cet exemplaire annule et remplace le compte rendu d'analyse transmis précédemment. Merci de détruire le premier exemplaire ».

Modes de transmission des résultats

Résultats transmis au patient

Les résultats peuvent être transmis au patient :

Par mysynlab (serveur de résultats)

Par mail

Par téléphone uniquement lors d'un suivi de traitement nécessitant l'ajustement de la posologie d'un médicament (communication de l'INR par exemple dans le cas d'un traitement par AVK)

En main propre directement au laboratoire

Résultats transmis au médecin et établissements de soin

Les résultats peuvent être transmis au médecin et aux établissements de soin :

Par courrier

Par fax

Par mail en PDF crypté

Par liaison internet (liaison Hprim et serveur de résultats)

Par téléphone dans le cas d'un résultat perturbé et/ou urgent nécessitant l'intervention rapide du médecin

Cas particuliers

Analyses demandées par une compagnie d'assurance : les résultats sont rendus

uniquement au patient

Analyses demandées par la médecine du travail : les résultats sont rendus **uniquement au médecin du travail**

Rendu des résultats pour un patient mineur

Aucun résultat ne peut être rendu à un patient mineur, dans ce cas, il faut contacter le laboratoire afin d'obtenir la marche à suivre.

NOS LABORATOIRES PARTENAIRES ET SOUS TRAITANTS

Certaines analyses spécialisées peuvent être transmises à nos laboratoires partenaires et sous-traitants :

Laboratoire CERBA(Paris) : www.lab-cerba.com

Laboratoire Biomnis-Eurofins (Lyon et Paris) : www.biomnis.com

Laboratoire BARLA (Nice) : www.labo-barla.eu

Laboratoire Alpigène (Lyon) : www.labo-alpigene.fr

EFS Rhône-Alpes (Chambéry, Annecy et Grenoble) :

<https://www.efs.sante.fr/region/auvergne-rhone-alpes>

Centres Hospitaliers : Annecy-Genevois, Chambéry, Grenoble, Lyon

Référentiel des Examens

Laboratoires Synlab Pays de Savoie



Le référentiel est disponible via le site internet des laboratoires Synlab Pays de Savoie :
www.pds.synlab.fr

Onglet PRELEVEUR → PRELEVER → Manuel de Prélèvements & Référentiels des examens I Lab